

Quelle redistribution du pouvoir dans l'espace documentaire académique ?

Conférence « Document numérique et société », actes de la troisième conférence « Enjeux politiques du document numérique », Aix-en-provence, 15-16 novembre 2010, ADBS Editions, p. 71-87. ISBN 978-2-84365-127-4.

Ghislaine Chartron
Professeur CNAM
Laboratoire DICEN-EA 4420-CNAM
2 rue Conté
75003 Paris
ghislaine.chartron@cnam.fr

Résumé

Cette communication s'intéresse aux reconfigurations majeures de l'espace documentaire académique, elle souligne le renouvellement de l'investissement public, le pouvoir de l'économie de l'accès et le développement de partenariats public-privé. Ce dernier point est plus particulièrement développé. L'auteur propose un premier niveau d'exploration de ce type d'organisation en soulevant certains avantages et certaines vigilances dans le contexte étudié.

Mots-clés

Publications scientifiques ; libre-accès ; économie de l'accès ; partenariat public-privé.

Le web a été assimilé à une technologie « disruptive », au sens défini par Clayton M. Christensen¹, son introduction a bouleversé l'organisation de nombreux secteurs, introduisant des services inédits, par des acteurs diversifiés et selon des économies renouvelées. L'espace documentaire n'a pas échappé à ce contexte. Cette communication propose d'éclairer les redistributions qui ont eu lieu et qui sont encore en cours, privilégiant trois dimensions pour le terrain de l'édition et de la documentation académique : la défense d'un patrimoine scientifique par les institutions, le pouvoir de l'économie de l'accès et la pertinence accrue, dans un contexte de crise grandissant des finances publiques, des partenariats public-privé pour la numérisation des savoirs.

La première partie rendra compte, en s'appuyant sur la collecte de quelques données, de l'intervention publique dans différents projets. Nous rappellerons brièvement ensuite le poids de l'économie de l'accès. Puis, dans un contexte qui lui donne de plus en plus de sens, nous nous attacherons particulièrement à approfondir le concept de « partenariat public-privé (PPP) » emprunté aux sciences de gestion et qui trouve des applications dans le domaine concerné, l'objectif étant d'ouvrir une première phase exploratoire dans cette voie.

¹ Christensen, Clayton M. (2003), *The innovator's dilemma : the revolutionary book that will change the way you do business*. New York: HarperCollins, ISBN 0-06-052199-6

Les enjeux de pouvoir concernent principalement la capacité à maîtriser le cycle de vie du document scientifique, à organiser et décider de la sélection, de la mise en support, des clés d'accès et de l'archivage. Ce sont les publications et les données scientifiques qui seront ici l'objet principal des propos.

1. La défense d'un patrimoine scientifique par les institutions

Depuis le début des années 2000, le contexte est celui d'une inflation vertigineuse des coûts de certaines revues, d'opportunités inédites de communication numérique et d'enjeux de connaissance renouvelés par la mise en visibilité et le croisement des résultats de la recherche. L'édition et la documentation scientifique ont connu des évolutions non négligeables, marquées par une volonté politique de « réappropriation » des publications issues de recherches financées sur fonds publics et se concrétisant par l'intervention plus soutenue des états dans le développement des systèmes de communication scientifique. L'expérimentation de nouveaux modèles économiques pour les revues a été aussi largement investie ces dernières années (Chartron, 2007).

L'enjeu d'une maîtrise renouvelée de l'*output* de la science trouve en grande partie son fondement dans une situation paradoxale où les institutions de recherche n'accèdent plus à toutes les publications de leur domaine pour cause majeure d'augmentation déraisonnable de nombreuses revues et d'ouvrages essentiellement publiés par quelques éditeurs commerciaux.

Il ne s'agit pas de revenir sur les nombreux débats qui ont eu lieu mais de tenter de constater aujourd'hui quelques aboutissements d'une reconquête de l'espace public en s'appuyant sur certains indicateurs, cette redistribution étant toutefois à nuancer selon les champs scientifiques et les sphères linguistiques (GFII, 2010).

Parmi les projets les plus significatifs, ayant transformé l'offre documentaire ces dernières années et ayant été financés par la puissance publique, on peut citer :

- les portails disciplinaires internationaux tels que Pubmed et Pubmed Central en médecine-biologie financés par le NIH, agence américaine ;
- certaines archives ouvertes ayant atteint une masse critique pertinente telles qu'ArXiv, Repec, SSRN, Hal ;
- les plateformes de revues en ligne comme Scielo, Revues.org et Persée ;
- les portails donnant accès au patrimoine numérisé tels que Gallica, Numdam ;
- les portails de thèses en ligne et la mise en ligne des données de la recherche avec la volonté de promouvoir des accès fédérés aux ressources...

Le libre-accès et l'e-science sont deux argumentations politiques majeures qui ont accompagné les développements et justifié l'intervention de l'état comme opérateur ou comme financeur. Certains indicateurs généraux et quantitatifs sont significatifs de la croissance du libre-accès.

Tout d'abord, 1800 archives ouvertes ont été créées depuis 2005 dans le monde, avec désormais une majorité d'archives institutionnelles², certaines devenant des sources d'information exhaustives du fait de la mise en place de mandats obligatoires de dépôt comme à l'Université de Liège par exemple. Le tableau 1 retrace la croissance significative de ces archives depuis 2005.

² Cf. les répertoires <http://www.opendoar.org/> et <http://roar.eprints.org/>

Actuellement les obligations de dépôt pour les chercheurs restent faibles au niveau international³, même si certaines institutions emblématiques comme Harvard se sont engagées dans cette voie. En France, les politiques menées par les établissements privilégient la recommandation et non l'obligation de dépôt actuellement. Le cadrage par la loi est par contre une mesure qui pourrait accélérer le processus à l'identique du domaine biomédical aux Etats-Unis. Depuis 2008, la loi américaine oblige effectivement les chercheurs dont les travaux ont été financés par les *National Institute of Health* à déposer leurs articles dans PubMed Central, dans les 12 mois suivant la date de première publication⁴. Le gouvernement du président Obama mène la réflexion d'étendre cette politique d'obligation pour l'ensemble des recherches financées sur fonds publics par les autres agences de la recherche⁵. En Europe, une accélération est donnée dans le cadre du 7^{ème} programme cadre, le projet OpenAIRE (*Open Access Infrastructure for Research in Europe*) devant faciliter les dépôts.

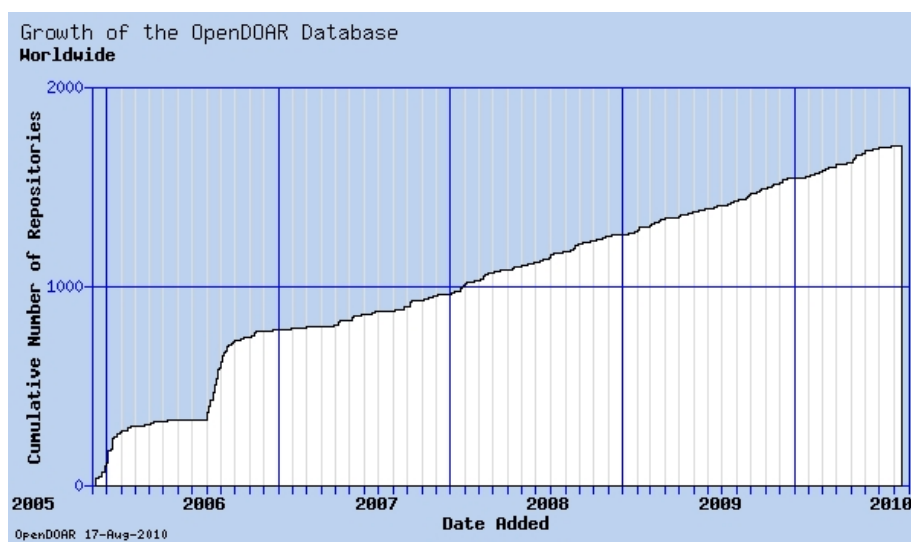


Tableau 1 : Croissance du nombre d'archives ouvertes selon le répertoire OpenDOAR
<http://www.opendoar.org/>

D'autres indicateurs concernent le dénombrement des revues en libre-accès. Le répertoire DOAJ (*Directory of open access journals*) maintenu par la bibliothèque de l'Université de Lund recense aujourd'hui 5277 revues, soit approximativement 20% de l'ensemble des revues académiques, si l'on rapporte ce nombre aux 27000 revues recensées par le répertoire de référence Ulrich's⁶. Pour intégrer le mouvement du "libre accès", l'intermédiaire EBSCO a, pour sa part, développé de nouvelles collections dédiées : *EBSCO Open Access* recense près de 2000 titres de revues en *open access*, une série de 20 bouquets thématiques *open access* a été constituée.

³ Cf. les mandats recensés sur le site <http://www.eprints.org/openaccess/policy/signup/>

⁴ <http://publicaccess.nih.gov/policy.htm>

⁵ <http://www.taxpayeraccess.org/>

⁶ <http://www.ulrichsweb.com/ulrichsweb/>

Le moteur de recherche BASE (<http://base.ub.uni-bielefeld.de/en/>) maintenu par la bibliothèque de l'Université de Bielefeld, l'un des plus exhaustifs dans le domaine académique, donne aujourd'hui accès à plus de 25 millions de ressources moissonnées dans 1722 archives d'universités, cette couverture lui confère de plus en plus de valeur et l'identifie désormais comme un point d'entrée pertinent pour la recherche documentaire scientifique internationale.

Un autre indicateur éclairant le développement du libre accès concerne l'intégration de ces ressources dans l'offre des bibliothèques et leur recensement dans les portails associés. L'enquête menée par Emma Bester en juillet 2009 (Bester, 2009) a montré cette intégration sur un corpus de 16 bibliothèques universitaires de la région Ile de France. Seules deux bibliothèques affirmaient ne pas vouloir les prendre en compte au même titre que les ressources acquises financièrement, afin de valoriser ces dernières et de ne pas "noyer" l'utilisateur; une troisième pensait dissocier l'offre payante de l'offre en libre accès suivant les mêmes motivations ; les autres bibliothèques avaient toutes intégré les offres en libre accès dans leur portail (Bester, 2009, p.74).

Le sondage exploratoire ci-dessous (tableau 2) menés en 2010, bien que très limité, converge aussi vers cette observation. Il recense le nombre de ressources en libre accès présents dans les portails de quelques bibliothèques.

<i>Bibliothèques</i>	<i>Nombre de bases bibliographiques et de corpus de textes proposés (autre que les revues, ouvrages, encyclopédies) Et % en libre accès</i>	<i>Nombre collections de revues académiques proposées Et % en libre accès</i>
Université-Paris 11 http://www.u-psud.fr/fr/biblio.html	51 produits 29% en libre accès	41 24% en libre accès
BIU Sorbonne http://www.biu.sorbonne.fr/sid/	37 (bibliographies) 16% en libre accès	7 14% en libre accès
Paris 13 http://www.univ-paris13.fr/bu/	30 23% en libre accès	20 50% en libre accès
Paris-Diderot 7 http://bibliotheque.univ-paris-diderot.fr	52 23% en libre accès	35 26% en libre accès
Bordeaux 3 http://www.u-bordeaux3.fr/fr/documentation.html	27 7% en libre accès	36 28% en libre accès

Tableau 2 : Sondage de l'offre documentaire en libre accès pour quelques bibliothèques en 2010
(On compte ici les services sans tenir compte de la différence des contenus)

Le pourcentage de ressources en libre accès est non négligeable globalement tout en restant inférieur aux offres commerciales dans un rapport approximatif de $\frac{1}{4}$ pour $\frac{3}{4}$. Le fort pourcentage de Paris 13 pour les revues en libre accès semble s'expliquer par une acquisition limitée de ressources commerciales. Ce sondage a pointé aussi une faible intégration des archives ouvertes dans l'offre de ces bibliothèques. Mais ce comptage est porteur de biais, notamment des ressources en libre accès sont souvent classées dans une rubrique « signets » dont nous n'avons pas tenu compte ici, les statistiques mériteraient d'être consolidées sur des échantillons élargis dans un second temps.

Une veille régulière et plus approfondie concernant le développement de l'*open access* pourra s'appuyer sur la lettre mensuelle de l'association américaine SPARC rédigée par Peter Suber et, en particulier, sur ses bilans annuels de chaque fin d'année (Suber, 2010). Le blog régulier de Hearsh Harrison fournira également certaines données (Harrison, 2010).

Le croisement de ces différentes statistiques montre les investissements de la puissance publique pour la numérisation des savoirs et son accès sur le réseau. La complémentarité publique et commerciale de l'offre s'affiche désormais dans les sélections proposées aux usagers des bibliothèques universitaires.

2. La maîtrise des points d'accès, l'économie de l'accès

Dans l'économie de l'Internet, la visibilité des produits et des services est fortement dépendante des outils d'accès. Le réseau se substitue au marché, les services aux biens tangibles, les moteurs de recherche aux vendeurs (Rifkin, 2000).

L'organisation de l'accès est dominée par une concentration qui s'est opérée en quelques années essentiellement autour de Google avec une diversification impressionnante des services de repérage sur divers segments (académique, livres, presse, photos, blogs,...). Toutes les études d'usage montrent le poids majeur du moteur dans les pratiques documentaires de la sphère privée, professionnelle mais aussi académique (Wojciechowska, 2008), (Derfoufi, 2009).

Le dilemme n'est pas facile : aucun service n'a jusqu'à présent donné cette facilité d'accès à tout type d'information avec autant d'efficacité mais le pouvoir acquis inquiète en instaurant un régime de dépendance universel. Ce sont notamment tous les acteurs des industries du contenu qui sont aujourd'hui contraints de négocier avec ce moteur pour donner la meilleure visibilité à leurs produits et services.

Peut-il y avoir une place pour d'autres points d'entrée retenant l'attention des usagers ? Difficile lorsque la stratégie la plus efficace pour trouver n'importe quelle publication, qu'elle soit en libre accès ou payante, est de toute évidence la rechercher son titre sur Google, balayant ainsi les repères documentaires hérités... Mais il convient de nuancer un peu ce propos car toutes les requêtes ne se limitent pas à la recherche d'une ressource ponctuelle et les réponses de Google noient l'utilisateur dans un ensemble de sources non qualifiées, de différents niveaux qu'il faut savoir discerner.

Google répond très souvent à un premier niveau de requête permettant de trouver un portail spécialisé que l'utilisateur privilégiera ensuite dans sa recherche. Suivant les contextes, la valeur spécifique portée par un portail peut notamment se construire sur :

- la couverture exhaustive (ex : Pubmed et Pubmed Central ; le moteur « Base » de Bielefeld ; les portails Spire et Arxiv en physique des hautes énergies, domaine pour lequel une enquête a montré que seulement 8,5% des usagers utilisaient Google (Gentil-Beccot et al., 2009)) ;
- l'accès à des ressources spécifiques (ex : les fonds locaux numérisés) ;
- l'accès à des ressources payantes dont l'accès a été financé par des tiers (les bibliothèques) ;
- l'originalité des contenus (transversalité, aires géographiques...) ;
- la valeur des ressources (notoriété des revues par exemple pour les produits WoS et Scopus) ;
- l'enrichissement de la navigation, notamment par la qualité des métadonnées mises à disposition...

Il appartient aux médiateurs de continuer à développer ces valeurs ajoutées qui font la différence et aident les usagers dans leur sélection des ressources pertinentes.

3. Le développement des partenariats public-privé

Le développement de partenariats public-privé marque aussi l'organisation de l'espace documentaire, de façon plus significative dans l'espace anglophone. De toute évidence, cette tendance est en tension avec la revendication d'une maîtrise de l'espace documentaire par les institutions académiques soulignée au début de ce texte.

Pourtant, ces partenariats sont déjà à l'œuvre dans de nombreux pays comme le Royaume-Uni, les Etats-Unis. Cette tendance s'illustre en France par l'évolution de la politique de la BNF concernant la numérisation à grande échelle de ses fonds et par les récentes recommandations du rapport de Marc Tessier (Tessier, 2010) prônant des ouvertures en ce sens. Au Royaume-Uni, la British Library a initié plusieurs partenariats de ce type dont un avec la société Gale Research pour la numérisation de la presse anglaise du 19^{ème} siècle. La Commission européenne a appelé en août 2009 aux alliances entre secteur public et privé pour accélérer la numérisation du patrimoine culturel européen. Particulièrement, ce sont les gros chantiers de numérisation qui interrogent aujourd'hui dans un contexte d'endettement public croissant. L'idée que la numérisation des œuvres ne pourra pas se faire sans un partenariat public-privé gagne du terrain.

Cette dimension est-elle vraiment nouvelle ? De toute évidence, non en ce qui concerne les services. Citons par exemple les appels d'offres lancés régulièrement pour la gestion des achats des revues et des livres, pour l'acquisition des systèmes d'informatique documentaire. De la même façon les sous-traitances ou les coéditions public-privé d'ouvrages ne sont pas nouvelles. La nouveauté réside par contre dans l'ampleur des chantiers et leur inscription dans un contexte de revendications accrues d'une maîtrise totalement publique.

Nous ne nous intéresserons pas ici aux actions de mécénat qui marquent aussi profondément l'engagement de certains acteurs économiques pour soutenir l'accès aux savoirs numériques. Ancrées dans une culture du don, témoignage d'une reconnaissance et d'un soutien à l'innovation, ces actions de mécénat sont nombreuses en Amérique du Nord, comme celles de la fondation *Andrew W. Mellon* par exemple pour le secteur académique.

Nous ne parlerons pas non plus ici des subventions de l'état aux acteurs publics pour soutenir leurs activités éditoriales, logique qui marque le contexte français par les diverses formes de subvention, en particulier celles du Ministère de la Culture.

L'objectif poursuivi ici est de réfléchir prioritairement à des modèles économiques pérennes, les PPP ouvrent alors des perspectives qui retiennent l'attention, ils traduisent la volonté de confier à des entreprises privées la mise en œuvre d'une mission d'intérêt général. L'actuel « Grand emprunt » pour l'économie numérique, annoncé en juin 2010, se distingue lui aussi des logiques de subventions en introduisant la dimension partenariale des PPP et la nécessaire prise en compte d'un « retour sur investissement » pour l'Etat.

Nous nous limiterons pour le moment à clarifier le concept de « PPP », à apprécier le développement de cette forme de coopération entre les institutions publiques et les opérateurs privés dans différents secteurs. L'interrogation majeure est alors de savoir si l'application au domaine des contenus académiques est opportune ? Quel cadrage général permettrait de garantir les principes fondamentaux d'accès égalitaire aux savoirs ?

Le développement des PPP comme forme d'organisation économique est conjoncturel au développement de la mondialisation, des crises budgétaires, à l'endettement des états : *« C'est sans doute la crise économique des années 70 qui força les autorités politiques, un peu partout en Occident à recourir aux entreprises privées pour la livraison des services publics additionnels... »* (Mazout, 2009). Les PPP s'appuient sur quelques hypothèses centrales : les investissements de la puissance publique ne peuvent suffire à garantir le développement des services d'intérêt général, la qualité et l'efficacité des services nécessitent le recours à des expertises spécialisées, non maîtrisées très souvent par la puissance publique. Le livre vert de la communauté européenne sur les partenariats public-privé⁷ mentionne en introduction *« Au cours de la dernière décennie, le phénomène du PPP s'est développé dans de nombreux domaines relevant de la sphère publique. Le recours accru aux opérations de PPP s'explique par différents facteurs. Au regard des contraintes budgétaires auxquelles doivent faire face les Etats membres, il répond à un besoin d'apport de financement privé pour le secteur public. Il s'explique également par la volonté de bénéficier davantage du savoir faire et des méthodes de fonctionnement du secteur privé dans le cadre de la vie publique. Le développement du PPP s'inscrit par ailleurs dans l'évolution plus générale du rôle de l'Etat dans la sphère économique, passant d'un rôle d'opérateur direct à un rôle d'organisateur, de régulateur et de contrôleur »*. Cette posture est d'inspiration néolibérale dans un contexte d'économie mondialisée, elle est soutenue depuis plusieurs années par la Banque mondiale l'OCDE et la Banque européenne d'investissement.

Le livre vert de la Commission européenne distingue deux types de PPP :

- Les PPP de type contractuel : les liens entre les partenaires sont exclusivement contractuels ;
- Les PPP de type institutionnalisé : la coopération est menée au sein d'une entité distincte, elle peut conduire à la création d'une entité ad hoc détenue conjointement (société d'économie mixte notamment) ou alors à la prise de contrôle d'une entité publique par un opérateur privé.

Il insiste fortement sur les règles et les principes de transparence, de libre concurrence et d'égalité de traitement des tiers qui peuvent être associés à l'entité publique.

Le tableau 3 explicite les différentes formes de PPP contractuels au regard du droit français et du droit communautaire.

⁷ Livre vert sur les partenariats public-privé et le droit communautaire des marchés publics Et des concessions, http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=COMfinal&an_doc=2004&nu_doc=327

Les principales caractéristiques définies pour les PPP sont la durée du partenariat, le mode de financement du projet, le rôle des partenaires, la répartition des risques.

Une donnée fondamentale est la contrepartie du partenaire privé qui apporte les investissements nécessaires. Cette contrepartie peut être le financement par l'entité publique, la rémunération par les usagers des services développés et plus largement l'exploitation commerciale selon différentes modalités (notamment la durée) définies d'un commun accord.

Les PPP sont aujourd'hui présents dans de nombreux secteurs d'activités : la distribution de l'eau et de l'énergie, les infrastructures du transport (autoroutes, parkings, éclairage...), la santé publique (la construction des hôpitaux), la gestion des déchets, l'éducation (Tremblay, 2003). Différents retours d'expériences sont notamment analysés dans le numéro récent de la revue de l'ENA (RFAP, 2009).

De façon transversale, l'enquête de Préfontaine et al. (Préfontaine, Skander & Ramonjavelo, 2009) a étudié les facteurs de succès dominants sur un échantillon de 77 PPP dans des domaines diversifiés. L'analyse démontre que c'est la « capacité partenariale » qui constitue le facteur principal de succès des projets, la capacité partenariale reposant sur la confiance, la communication et la coordination des partenaires. La clarté des objectifs et l'implication des employés arrivent ensuite, suivi du critère de présence d'un « champion » veillant à la bonne réussite du partenariat. De façon convergente, Bachir Mazout dans une synthèse générale de ce même numéro de revue (Mazout, 2009), souligne l'importance des dimensions managérielles et organisationnelles des PPP, notamment la nécessité de concilier des modes de gestion souvent très différents des partenaires.

P.P.P. contractuel Livre vert de la Commission sur les P.P.P.			
Droit français	Marché publics Code des marchés public Décret du 7 janvier 2004	Contrat de partenariat Ordonnance du 17 juin 2004 <i>Décrets d'application 2004-1119 et 2004-1145 des 19 et 27 octobre 2004</i> Initiatives sectorielles : > Loi 'LOPSI' du 29 août 2002 > Loi 'LOPJ' du 9 septembre 2002 > Ordonnance 'Santé' du 4 septembre 2003 modifiée > Loi de programmation militaire 2003-2008 du 27 janvier 2003	Délégation de service public [concession, affermage, régie intéressée...] > Loi du 3 janvier 1991 <i>Décret d'application 92-311 du 31 mars 92</i> > Loi 'SAPIN' du 29 janvier 1993 <i>Décret d'application 93-584 du 26 mars 93</i> > Loi 'MURCEF' du 11 décembre 2001
Droit communautaire	Marché public Directives 2004-17 et -18 du 31 mars 2003		Concession Communication interprétative de la Commission sur le droit des concessions du 29 avril 2000 Directives 2004-17 et -18 du 31 mars 2003

Tableau 3 : « les partenariats publics-privés contractuels en France », source : Institut de la gestion déléguée, gouvernance et performance des services publics, <http://www.fondation-igd.org/>

Quelques PPP ont déjà pu être relevés dans le domaine de la documentation scientifique, le tableau ci-dessous précise la contrepartie pour l'acteur privé :

Partenariat public/privé	Objet du PPP	Type de PPP	Clauses du partenariat
Bibliothèque Municipale de Lyon /Google	Numérisation de fonds anciens (500 000 documents numérisés en 10 ans) ⁸ http://www.bm-lyon.fr/	Contractuel Financement total par Google	La ville de Lyon : une copie des fichiers et des métadonnées. Mise en ligne en libre accès sur le site de Google. Exclusivité de l'exploitation commerciale pendant 25 ans pour Google (publicité à partir des fichiers en ligne)
British Library/ Gale Research	Numérisation de la presse anglaise du 19 ^{ème} siècle, 49 titres, 3 millions de pages http://newspapers.bl.uk/blcs/	contractuel	Libre accès pour les personnes rattachées à des Universités. Payant pour les autres usagers.
Université du Michigan et Oxford et réseau de bibliothèques "Text Creation Partnership (TCP)" / Proquest	Numérisation des premiers livres imprimés Grande Bretagne et en Amérique du Nord (1473-1700). 100 000 ouvrages, 200 bibliothèques partenaires Produit : Early English Books Online, http://eebo.chadwyck.com/	contractuel	Les Universités partenaires ont une copie locale interrogeable. Le partenaire privé touche un % des adhésions annuelles des bibliothèques du TCP et bénéficie de l'exploitation commerciale pendant 5 ans (2013). La collection numérique tombera dans le domaine public après 5 ans.
National Archives (US) / The Generation Network Inc.	Numérisation des images historiques des archives nationales ⁹ http://www.archives.gov/	contractuel	Pendant 5 ans : exploitation non commerciale par les Archives et accès réservé gratuit à leurs usagers, exploitation commerciale réservée au partenaire privé Après 5 ans : exploitation commerciale possible par les archives.
Bibliothèque nationale suisse et bibliothèque cantonale / Le Temps (éditeur)	Numérisation des archives de 3 quotidiens (<i>le journal de Genève (1826-1998)</i> ; <i>La Gazette de Lausanne (1798-1998)</i> ; <i>Le nouveau Quotidien (1991-1998)</i>) http://www.letempsarchives.ch/	Contractuel (Financement public et mécénats)	Libre accès dans les bibliothèques. Revenus de l'exploitation commerciale pour l'éditeur de presse.

Tableau 4 : Exemples de PPP dans le cadre de la numérisation des fonds patrimoniaux

⁸ Le contrat Google / Ville de Lyon rendu public, site france2.fr,
<http://culture.france2.fr/livres/e-livre/Le-contrat-Google--Ville-de-Lyon-rendu-public-59237822.html>

⁹National Archives and Records Administration. "NARA—The Generations Network: Proposed Digitization Agreement." [no date].<http://www.archives.gov/comment/tgn-agreement.pdf>

Les PPP institutionnels, à savoir la création de nouvelles structures adhoc mettant en œuvre une économie mixte, sont peu nombreux. L'exemple franco-belge de Cairn.info (<http://www.cairn.info>) est peut-être une amorce de ce type d'organisation puisque certains investisseurs sont publics et majoritaires, répartis entre la Belgique et la France (Investisseurs institutionnels publics: 47% de l'actionnariat ; Bibliothèque nationale de France: 17% ; Editeurs : 26% ; Equipe de management : 10%).

L'investissement privé nécessite des contreparties (sauf si le partenaire public finance intégralement sous forme de subventions, ce qui devient de plus en plus rare). Comme le montre la dernière colonne du tableau, les recettes sont généralement trouvées en fixant une exclusivité pour l'exploitation commerciale durant un certain nombre d'années. Les conflits potentiels entre ces restrictions d'usage et les missions des bibliothèques et des archives existent et ont été soulignées dans le rapport Teissier *«la durée des clauses d'exclusivité est également excessive : des durées de plus de vingt ans, qui semblent aujourd'hui la référence dans les contrats passés par la société Google sont extrêmement longues, notamment à l'ère d'Internet, et peuvent aller à l'encontre de la mission d'accès impartie par les bibliothèques»*, (Teissier, 2010, p.17) .

A moins de trouver les financements publics permettant de mener de façon autonome ces grands chantiers numériques, une issue est la recherche d'un équilibre permettant aux deux parties de faire aboutir les projets. Marc Teissier recommandait pour sa part un échange équilibré de fichiers entre partenaires permettant à chacun d'élargir son catalogue numérique, sans échanges financiers.

Par ailleurs, cette première phase exploratoire nous a montré une faible proportion de partenariats de ce type en France, la logique dominante actuelle étant plutôt un recours à l'Etat comme partenaire essentiel. Des partenariats existent par contre en Suisse, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis et non exclusivement avec Google.

4. Dépasser les réticences public-privé

On comprend bien les réticences des acteurs publics à se lier avec le secteur privé lorsqu'il s'agit de missions nationales liées au savoir, à son accès et à sa conservation, avec une exigence d'indépendance.

Les enjeux liés au libre accès des publications et des données scientifiques sont à la fois d'ordre scientifique, politique et d'intérêt général. La conviction que l'accès facilité aux résultats de la recherche est favorable à de nouvelles découvertes scientifiques (effet cumulatif), que l'indépendance géopolitique est fondamentale et que le transfert sciences-société doit permettre d'éclairer les décisions de tout citoyen sont des arguments convaincants. L'investissement public vise à répondre à ces objectifs mais le pourra-t-il sur tous les chantiers nécessaires ? Aura-t-il toutes les compétences pour en assurer le développement et le fonctionnement efficient ? L'histoire des infrastructures pour l'aménagement du territoire nous montrerait que des montages public-privé ont souvent permis la réalisation de chantiers d'envergure, comme par exemple la modernisation des infrastructures urbaines à Paris sous le second Empire sous l'impulsion du baron Haussmann.

Pour la numérisation, l'impasse financière se profile : « *La seule numérisation des ouvrages de la IIIe République française coûterait par exemple, selon le directeur général adjoint de la BNF, entre 50 et 80 millions d'euros alors que la BNF ne disposerait que d'un budget annuel de numérisation d'environ 5 millions d'euros* »¹⁰. L'augmentation du budget dans un contexte de dette nationale croissante paraît incertaine, le Grand emprunt permettra-t-il de répondre à toutes les demandes en cours ? 750 millions devraient être affectés à la BNF mais les décisions sont en attente... La commission du Grand emprunt mène l'objectif d'une relance économique et ses exigences de « retour sur investissement » ne s'inscrivent pas dans une logique de subventions renouvelées, les recettes potentielles sont attendues.

N'est-il pas réaliste de réfléchir dès à présent à des modèles économiques pérennes qui assurent certains équilibres et ne dépendent pas exclusivement des investissements de la puissance publique ? Les technologies numériques ont introduit un contexte renouvelé pour les missions de service public : les investissements initiaux sont importants, l'évolutivité est grande et les savoir-faire de plus en plus pointus et rapidement obsolètes. La puissance publique peut-elle suivre seule ce rythme pour continuer à proposer des services de qualité ?

Il est certainement possible de dépasser l'opposition entre une logique libérale visant la privatisation avec des exigences de rentabilité à court terme et une logique qui serait en attente perpétuelle de perfusions d'argent public. Pour maintenir les équilibres, il est fondamental de poser un cadre précis de régulation du partenariat notamment en terme d'exploitation commerciale, de durée d'exploitation, d'exclusivités autorisées, de garantie d'indépendance et de retombées programmées dans le domaine public. Les exemples précédemment cités vont dans ce sens, chaque contexte nécessitant très certainement un dialogue adapté entre les parties.

Les réflexions entamées par le « Comité des Sages » au sein de la Commission européenne pour l'accélération de la mise en ligne du patrimoine culturel européen va dans ce sens et fait suite à un premier rapport (European Commission, 2008). Le résultat assez faible des contenus disponibles aujourd'hui en ligne au regard des financements consacrés conduit à un encouragement aux partenariats public-privé tout en insistant sur le respect des principes de la mission publique (European Commission, 2010) :

« *Les travaux du groupe couvriront en particulier les points suivants :*

- *Le coût global et le niveau de financement public disponible dans les institutions culturelles européennes pour la numérisation de leurs collections ;*
- *Les meilleurs modèles pour maximaliser l'accès et l'usage des contenus numérisés pour l'économie et la société, en particulier les conditions fondamentales qui doivent être respectées dans les partenariats public-privé pour la numérisation des œuvres du domaine public ;*
- *Le rôle et les responsabilités des organisations privées et publiques pour numériser les œuvres orphelines et celles sous droit mais non disponibles, avec la perspective de considérer le risque d'un "trou noir pour le 20e siècle" dans l'offre d'Europeana et d'Internet en général ;*
- *Promouvoir l'accès le plus large aux contenus numérisés ;*
- *S'assurer de la pérennité des ressources numérisées pour la conservation à long terme ».*

¹⁰ Dépêche Reuters, 18/08/2009

De la même façon, l'association des bibliothèques de recherche américaine (ARL, 2010), face à la multiplication des initiatives de leurs membres concernant des partenariats privés pour la valorisation numérique de leurs fonds, ont publié au mois de Juin 2010 un document énonçant neuf principes de conduite dans le respect des missions des bibliothèques :

- « *Chaque collection demande une extrême vigilance (technique, juridique...) pour sa numérisation ;*
- *Les bibliothèques doivent respecter toutes les restrictions de numérisation et d'usage imposées par les donateurs d'œuvres ;*
- *Les bibliothèques doivent rechercher l'accès le plus large possible aux contenus numérisés ;*
- *Les bibliothèques doivent recevoir une copie de toutes leurs collections numérisées, avec l'option d'un accès complet en local ;*
- *Tout enrichissement du contenu numérisé, y compris les métadonnées, doit être partagé régulièrement avec la bibliothèque fournissant le contenu ;*
- *Les restrictions d'accès externe aux contenus numérisés doivent avoir une durée limitée ;*
- *Les bibliothèques doivent refuser de signer des accords non divulguables faisant partie des négociations de numérisation ;*
- *Les bibliothèques doivent s'assurer que la confidentialité des utilisateurs soit respectée dans les produits commerciaux ;*
- *Les bibliothèques sont encouragées à refuser de faire payer (ou recevoir des redevances) pour l'accès aux contenus du domaine public de leurs collections. »*

Le numérique a posé un nouveau contexte pour l'accès au savoir, coûteux contrairement aux idées reçues et en évolution constante. On peut douter que l'investissement public puisse seul suffire à répondre à tous les chantiers, il est intéressant de penser les partenariats en dépassant les oppositions mais en restant ferme sur les principes qui fondent les missions des bibliothèques, préservant notamment des accès au plus grand nombre d'utilisateurs concernés, dans des délais les plus courts possibles.

Bibliographie

Association of research libraries, ARL (juin 2010). *Principles to Guide Vendor/Publisher Relations in Large-scale Digitization Projects of Special Collections Materials.*

<http://www.arl.org/bm~doc/principles_large_scale_digitization.pdf>

Bester, E. (2009). *L'économie de l'attention pour le Libre Accès, le cas de Revues.org dans les bibliothèques universitaires.* Mémoire titre professionnel "Chef de projet en ingénierie documentaire", INTD-CNAM, 154 p.

Chartron, G. (2007). Evolution de l'édition scientifique, 15 ans après. In actes Conférence *EUTIC 2007-Athènes.* <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00186675/fr/>

Derfoufi Dahoun, I. (2009). *Information scientifique pour la recherche en Education : analyse comparée de l'offre et des usages entre la France et le Royaume-Uni*. Doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Lyon 1, 313p.

Doffey, M.-C. (2009). PPP et projets de numérisation. Où allons-nous ? *Médias et infrastructures numériques pour les sciences historiques*, colloque Infoclio.ch, Berne, Unitobler.

European Commission (2008). I2010 European digital libraries initiative. High Level Expert Group on Digital Libraries. Sub-group on Public Private Partnerships. *Final Report on Public Private Partnerships for the Digitisation and Online Accessibility of Europe's Cultural Heritage*.
<http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/doc/hleg/reports/ppp/ppp_final.pdf>

European Commission (2010). *Reflection Group on bringing Europe's cultural heritage online. Terms of reference*. <http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/doc/reflection_group/terms_of_reference.pdf>

Gentil-Beccot, A., Mele, S., Holtkamp, A., O'Connell, H. B. and Brooks, T. C. (2009). Information resources in High-Energy Physics: Surveying the present landscape and charting the future course. *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, vol.60, p.150–160. doi: 10.1002/asi.20944, et <<http://arxiv.org/pdf/0804.2701v2>>

Groupe français des industries de l'information, GFII (2010). *Synthèse des discussions du groupe de travail GFII sur le libre accès*. <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00493796/fr/>

Mazouz B. (2009). Les aspects pratiques des partenariats public-privé. *Revue française d'administration publique*, n° 130, p. 215-232. DOI : 10.3917/rfap.130.0215

Morrison H. (2010). *The imaginary journal of poetic economics (blog)*. <<http://poeticeconomics.blogspot.com/>>

Préfontaine L. et al. (2009). La capacité partenariale, pilier de la réussite d'un partenariat public-privé. *Revue française d'administration publique*, n° 130, p. 323-336. DOI : 10.3917/rfap.130.0323

Revue française d'administration publique 2009/2 (n° 130). 168 p.
<<http://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2009-2.htm>>.

Rifkins, J. (2000). *L'âge de l'accès*. Paris : La Découverte.

Suber, P. (2010). *SPARC Open Access Newsletter*,
<<http://www.earlham.edu/~peters/fos/newsletter/archive.htm>>

Tessier, M. (2010). *La numérisation du patrimoine écrit*. Ministère de la Culture et de la Communication. Paris. <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000016/>>

Tremblay, G. (2003). Les partenariats: stratégies pour une économie du savoir. *Distances et savoirs*, vol.1, p.191-208. DOI : 10.3166/ds.1.191-208

Wojciechowska, A. (2008). *Archives ouvertes : état des lieux et pratiques dans les domaines des mathématiques et de l'informatique*. Doctorat en sciences de l'information et de la communication. Aix-Marseille 3, 263p.